

Mai 2023

En accord avec le conseil municipal de Villamblain, VALOREM étudie la possibilité d'implanter des éoliennes sur la commune. Cette 2^e lettre vous informe de l'avancement du projet, marqué aujourd'hui par la définition de l'implantation des éoliennes. Deux autres actualités : le financement participatif proposé aux habitants à partir du 15 juin et **la permanence d'information organisée en mairie le 7 juin prochain, de 16h15 à 19h**. N'hésitez pas à venir nous rencontrer et poser vos questions sur le projet !

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ SE TERMINE

Réalisée par des experts indépendants, l'étude de faisabilité a analysé **les spécificités de votre territoire au travers de différentes thématiques**. En prenant en compte les enjeux identifiés, VALOREM a défini plusieurs implantations possibles pour les éoliennes puis choisi la plus adaptée au site. Tout en assurant une production d'électricité optimale, elle respecte les **recommandations des bureaux d'études et des services de l'État**. Le projet de Villamblain comporte ainsi 6 éoliennes, implantées en 3 lignes.

Le potentiel éolien a été estimé à partir des premières données du mât de mesure installé sur site en mars 2023, ainsi que celles des stations Météo France aux alentours. Afin de choisir le modèle d'éolienne le mieux adapté au site, ces données seront consolidées dans les prochains mois au travers des variations saisonnières.

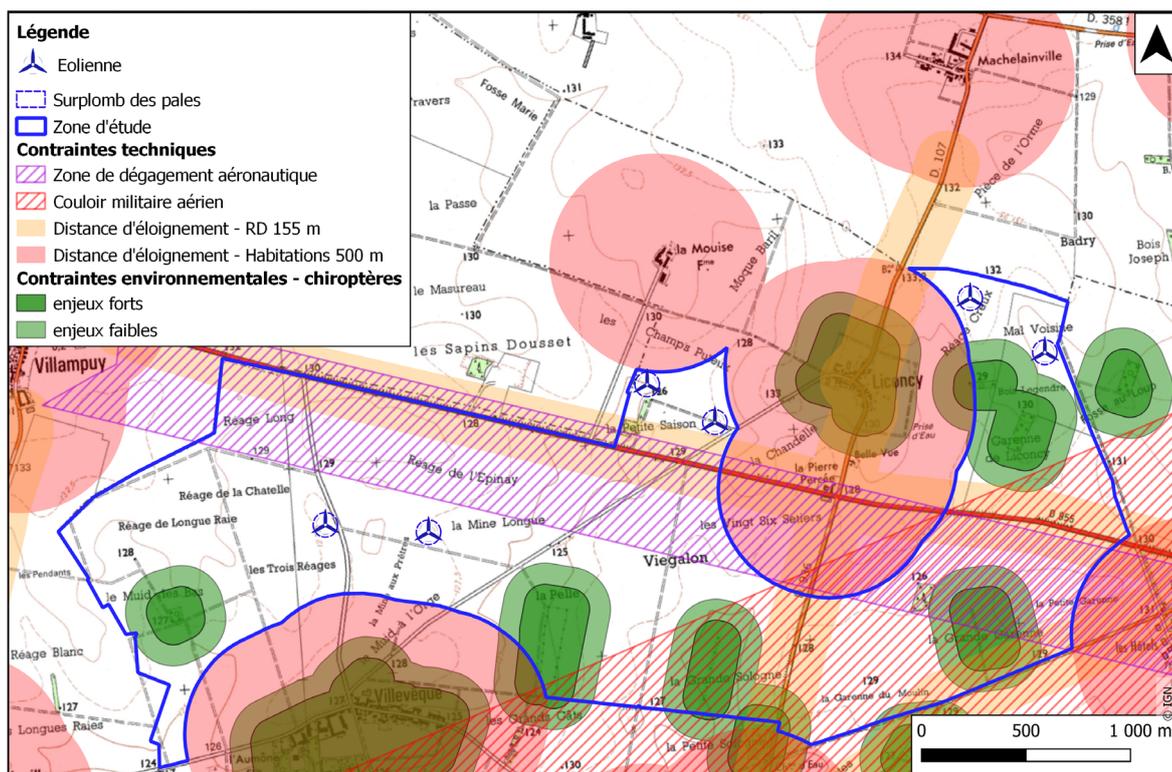
L'étude paysagère vise à favoriser l'intégration du projet au paysage. L'implantation privilégie ainsi 3 lignes avec des interdistances similaires entre chaque éolienne. Elle a pris en compte les éléments structurants du paysage (depuis les hameaux, les monuments inscrits/classés) et les espaces de respirations depuis les habitations.

L'étude environnementale a porté sur les oiseaux, les chauve-souris, la faune, la flore et les zones humides. L'implantation choisie s'éloigne au maximum des boisements où des enjeux ont été identifiés et évite leur surplomb.

L'étude aéronautique a identifié les zones interdites à l'éolien du fait de l'activité aérienne militaire. L'implantation se situe dans les zones autorisées par l'armée et l'aviation civile.

L'étude acoustique a mesuré le bruit ambiant depuis des habitations riveraines de la zone d'étude. La contribution sonore des éoliennes a été simulée pour s'assurer du respect de la réglementation.

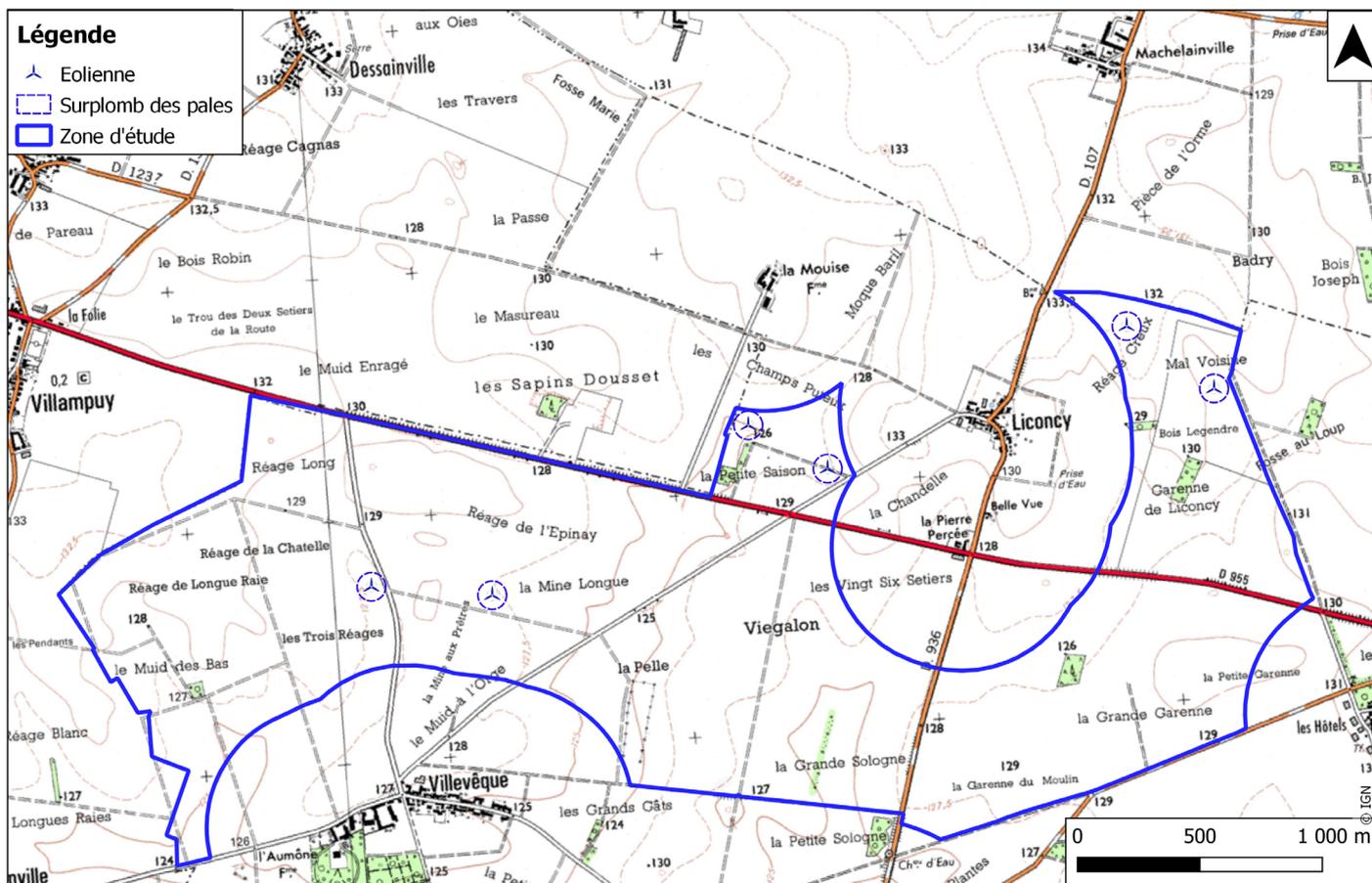
Carte des principaux enjeux identifiés lors de l'étude de faisabilité





L'IMPLANTATION DU PROJET

L'implantation retenue se compose de **6 éoliennes, hautes de 135 m en bout de pale**. Elle respecte les accords passés avec les propriétaires et exploitants fonciers.



CHIFFRES CLÉS

6 éoliennes de 3,6 MW chacune

21,6 MW
Puissance totale

49 300 MWh/an
Production estimée

→ Équivalent à **32 %** de la consommation électrique de la Communauté de Communes Beauce-Loirétaine (résidentiel, agriculture, tertiaire, industrie / ENEDIS 2021)

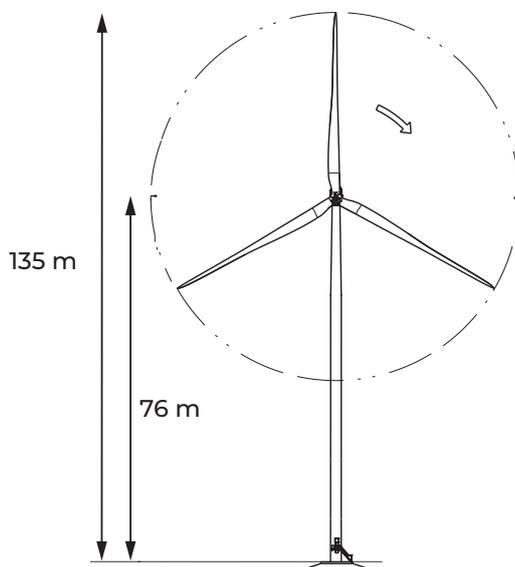


Schéma d'élévation d'une éolienne



LES 5 ÉTAPES DU PROJET

Pré-faisabilité	Faisabilité	Autorisations	Construction	Exploitation
2021 Pré-études sur le vent et le raccordement électrique, l'environnement et la réglementation Présentation au Conseil Municipal Échanges avec les services de l'État	2022-2023 (14 à 24 mois) Etudes : potentiel de vent // milieu humain (acoustique, paysage) // milieu naturel (faune, flore, oiseaux, chauve-souris...) Validation du projet avec les services de l'État et les élus	2023 - ... (18 à 30 mois) Demande d'autorisation administrative Enquête publique et avis des communes alentour Arrêté d'Autorisation Environnementale délivré par le Préfet	12 à 24 mois Obtention d'un tarif d'achat // financement du projet Travaux : , terrassement, fondations, raccordement au réseau public et inter-éolien, montage des éoliennes... Tests de mise en service	Pendant au moins 20 ans Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes Et après ? Démontage du parc et remise en état du site ou changement des éoliennes



LA DEMANDE D'AUTORISATION DÉPOSÉE EN FIN D'ANNÉE 2023

Alors que les études techniques et environnementales se terminent, nos équipes travaillent à **choisir le modèle d'éolienne le plus adapté au site** et à la **rédaction de l'étude d'impact**.

En fin d'année 2023, VALOREM disposera de tous les éléments pour déposer la demande d'autorisation administrative du projet. Au cours de son instruction, la Préfecture organisera une **enquête publique** afin de recueillir l'avis des habitants et des communes situées à 6 km autour de Villamblain.

L'étude d'impact, document de référence du projet

Pièce obligatoire du dossier de demande d'autorisation environnementale, l'étude d'impact s'appuie sur le Code de l'environnement.

Elle synthétise les études réalisées afin de déterminer la faisabilité du projet. A partir de l'état initial du site, elle évalue les enjeux liés au projet, le justifie et le décrit, analyse ses impacts positifs et négatifs et préconise des mesures de réduction/compensation.

Processus d'instruction de la demande d'autorisation environnementale



LES ATOUTS DU PROJET

- Un projet développé en accord avec le conseil municipal, depuis sa genèse en 2021
- Retombées fiscales pour le territoire
- Financement participatif proposé aux habitants
- Production d'une énergie propre et locale, lutte contre le changement climatique
- Diversification du mix énergétique français et renforcement de notre indépendance énergétique



FOCUS SUR LE MÂT DE MESURE INSTALLÉ EN MARS 2023

Pour **caractériser le gisement éolien**, un mât de mesure est installé sur site pendant un an minimum. Les ancrages du mât sont haubanés et aucun béton n'est utilisé. Celui installé à Villamblain mesure **80 mètres de haut**.

L'analyse des données récoltées contribue à choisir le type d'éolienne le plus adapté au site.

Ce mât sert aussi à **enregistrer l'activité des chauves-souris**, grâce à un boîtier fixé à mi-hauteur.



UN FINANCEMENT PARTICIPATIF À COMPTER DU JEUDI 15 JUIN 2023

Grâce au financement citoyen, les Français peuvent **participer à la transition énergétique tout en donnant du sens à leur épargne**. Depuis 2012, plus de 7000 personnes ont ainsi investi 32 millions d'euros à nos côtés ! Tous ont été remboursés conformément au calendrier contractuel.

Une levée de fonds pour accompagner le projet

À partir du 15 juin, VALOREM ouvre un financement participatif, à hauteur de **100 000 €**. Les habitants de Villamblain et du Loiret bénéficient de **conditions préférentielles**.

Lutter contre la précarité énergétique

Engagé pour une transition énergétique solidaire, VALOREM, via sa Fondation, associe énergies vertes et lutte contre la précarité énergétique. Ainsi, les personnes qui prêteront au projet de Villamblain pourront choisir de **donner tout ou une partie de leurs intérêts au programme "Les EnR contre la précarité énergétique"**. Celui-ci finance des associations locales qui accompagnent des publics à sortir de la précarité énergétique.

Retrouvez toutes les modalités (montants, taux, durée...) sur :

MONPARCVALOREM.COM/VILLAMBLAIN

MON PARC VALOREM

par  Lendosphere.com

PERMANENCE D'INFORMATION LE 7 JUIN 2023

Les équipes VALOREM seront présentes en mairie de Villamblain le mercredi 7 juin, de 16h15 à 19h. Nous pourrons vous présenter le projet et répondre à vos questions. N'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Votre contact VALOREM

Émile Rouleau, chef de projets

1 Rue Eugène Varlin 44 100 Nantes

Tél. 06 20 25 37 29

emile.rouleau@valorem-energie.com



VALOREM
L'ÉNERGIE D'AGIR

Lettre d'information - Mai 2023

Commune de Villamblain

Directeur de la publication et

impressions : VALOREM

www.valorem-energie.com